



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

Le jeudi 14 novembre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 7 novembre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
56	2	12	8

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Noël, M. DUROCHAT (suppléant de M. GUILLET), Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. VAILLOUD, Mme VOLAN.

Excusés : M. ARMETTA, M. BERGEOT.

Absents : M. AKHLAFA, Mme ANTUNES, M. DUPONT Jean-François, M. FOUILLAND, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. LENSEL (pouvoir à Mme BERGER), Mme LEVILLAIN (pouvoir à M. DUPONT Noël), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEAIS), M. MARTINEZ (pouvoir à M. de LEMPS).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Fatih KAYGISIZ, Secrétaire de séance.

Concession d'aménagement ZAC Nurieux-Croix-Chalon à Nurieux-Volognat - Avenant n°5

Rapporteur : M. PERRAUD

Dans le cadre de la réalisation de l'aménagement de la ZAC NURIEUX CROIX CHALON, des événements ont influé sur le déroulement de l'opération depuis la conclusion de l'avenant n°4 signé le 19 juin 2023. En effet, le traité de concession arrive à échéance le 24 décembre 2024.

Le calendrier de réalisation effective de la ZAC allant au-delà de cette échéance, il est proposé de proroger la durée de la concession de deux années supplémentaires.

En effet, au programme des équipements publics, il reste à réaliser, une fois les travaux de l'ensemble des lots privés achevés, les travaux de finition de voirie de la phase 1 (au sud de la ligne électrique haute tension) et les dernières plantations.

Le présent avenant a donc pour objet :

- La prorogation de la durée de la concession d'aménagement de deux années supplémentaires et l'actualisation du bilan financier prévisionnel intervenant en contrepartie de cette prorogation.
- La révision du montant forfaitaire de 10 000 € HT par an soit un montant total pour 2 années de 20 000 euros HT portant le montant du forfait de rémunération de l'aménageur à 350 128 € HT pour la mission à réaliser jusqu'au 24 décembre 2026.

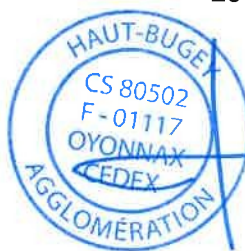
La concession prendra fin le 24 décembre 2026 sans que cette durée ne puisse à l'avenir être à nouveau prorogée.

Le Conseil d'agglomération,
Par 64 voix pour,

- **APPROUVE** l'avenant n°5.
- **NOTIFIE** cette approbation au Concessionnaire SEMCODA.
- **AUTORISE** le Président à signer l'Avenant n°5 à la convention de concession d'aménagement de la ZAC Nurieux-Croix-Chalon.

Fait à Oyonnax, le 15 novembre 2024.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Concession d'aménagement ZAC Nurieux-Croix-Chalon à Nurieux-Volognat - Avenant N°5.

.....
Date de décision: 14/11/2024

Date de réception de l'accusé 21/11/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 141124_2024143

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241114-141124_2024143-CC

.....
Nature de l'acte : Contrats et conventions

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine

Alienations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : POINT N°3.pdf (99_DC-001-200042935-20241114-141124_2024143-CC-1-1_1.pdf)

Annexe : 3-ZAC-Nurieux-avt5.pdf (10_DE-001-200042935-20241114-141124_2024143-CC-1-1_2.pdf)

Concession d'aménagement ZAC Nurieux-Croix-Chalon à Nurieux-Volognat- Avenant n°5.